

mazars

Le Premium
131 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

Deloitte.

Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne
69002 LYON

BOIRON

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts

Exercice clos le 31 décembre 2020

BOIRON

Société Anonyme
Lyon 967 504 697

Attestation des Commissaires aux Comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du Code Général des Impôts

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directrice Générale. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 309 970 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L.225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Villeurbanne, le 9 avril 2021

Deloitte et Associés

Lyon, le 9 avril 2021



Nicolas Dusson



Séverine Hrevet



Vanessa Girardet



ATTESTATION DES SOMMES VERSEES DANS LE CADRE DU MECENAT

Dans le cadre de l'Article L225-115 du Code de Commerce , la société **BOIRON** a consacré en 2020 la somme globale de 458 628,98 Euros aux actions de mécénat, de parrainage et de dons électoraux, dont 309 970 Euros au titre du mécénat.

Fait à Messimy
le 8 Avril 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "V. Lorentz-Poinsot", is written over a faint, light blue circular stamp.

Valérie LORENTZ-POINSOT
Directrice Générale